

# ATTESTATION DE CONFORMITÉ DSN

Les logiciels de gestion sont fortement impactés par les évolutions légales. EBP s'engage à respecter toutes les évolutions législatives et réglementaires pour offrir à ses utilisateurs des logiciels conformes et avec les services associés. EBP en qualité d'éditeur s'engage en outre à répondre aux questions du client ou de l'administration lors d'un contrôle éventuel et « *présenter à l'administration fiscale, sur sa demande, tous codes, données, traitements ou documentations qui s'y rattachent.* »

## ■ EBP garantit des logiciels conformes

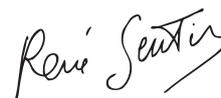
Les logiciels de paye cités ci-après sont conformes aux recommandations de la loi de simplification du 22 mars 2012 (article 35) appelée aussi la loi Warsmann concernant la Déclaration Sociale Nominative (DSN)<sup>(1)</sup>.

- Les logiciels de la gamme Paye en technologie C++ à partir de la version 19.0.1.
- Les logiciels de la gamme Paye en technologie Open Line™ à partir de la version 7.0.6.

**La société EBP Informatique SA certifie par la présente attestation de la conformité des logiciels de paye à la date de production du logiciel (sous réserve d'évolution ultérieure) et de leurs services associés à la législation en vigueur.**

Fait à Rambouillet, le 05.01.2016

**René SENTIS**  
PDG d'EBP – Informatique SA



## EBP INFORMATIQUE SA

Rue de cutesson - ZA du Bel Air BP 95  
78 513 RAMBOUILLET Cedex  
Tél. : 01 34 94 80 00 • Fax : 01 34 85 62 07  
[info.fr@ebp.com](mailto:info.fr@ebp.com) • [www.ebp.com](http://www.ebp.com)

(1) Pour générer la DSN il est nécessaire de souscrire au service PRIVILEGE ou PREMIUM.  
Pour la télétransmission directe de la DSN une version PRO ou supérieure est nécessaire et la souscription à une offre de services (PRIVILEGE ou PREMIUM) et au service EBP Télédéclaration Sociale.  
Offre non commercialisée aux cabinets d'expertise comptable.